



RELATIONS DE SOINS

Année : 2021, 2022

Lieu : , Lyon

Aidants familiaux des personnes âgées : les soutenir et les aider - FORMATION

Réf. : ECSPA23A



Compétences Visées

Soutenir les aidants et leur permettre de trouver leur place dans l'accompagnement des personnes âgées dépendantes.

Objectifs, Contenus

Identifier le contexte politique et sociétal des aidants familiaux des personnes âgées

- Le rapport du HCFEA de 2017 sur la prise en charge des aides à l'autonomie et son incidence sur la qualité de vie des personnes âgées et de leurs proches aidants.
- L'arrêté du 5 décembre 2016 fixant le référentiel d'évaluation multidimensionnelle de la situation et des besoins des personnes âgées et de leurs proches aidants, prévu par l'article L. 232-6 du code de l'action sociale et des familles.
- La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.
- La Loi n° 2019-485 du 23 mai 2019 visant à améliorer la reconnaissance des proches aidants.
- Le vieillissement de la population.
- La définition de l'aidant versus le professionnel oeuvrant auprès des personnes âgées en perte d'autonomie.

Comprendre le vécu psychologique des aidants familiaux confrontés à la perte des fonctions cognitives d'un proche malade

- La particularité du vécu de l'aidant principal.
- Le vécu d'usure, le test de Zarit, le sentiment de fardeau.
- La gratification de l'aidant familial, sa reconnaissance.
- Le vécu psychologique de l'enfant, du conjoint.
- La particularité du poids pour l'aidant désigné.
- Le vécu de la famille face à la perte des capacités mentales d'un proche.
- La connaissance de la famille, l'utilisation d'un arbre relationnel, le système de liens.
- Les attitudes et les mécanismes d'adaptation psychiques : déni, agressivité, deuil anticipé.
- Les situations limites d'épuisement des aidants, les risques de maltraitance.
- L'ambivalence de la famille vis-à-vis de l'institution, des soignants : rivalité et confiance.

Initier une organisation qui permette l'implication des aidants familiaux à tous les stades de la prise en charge

- L'état des lieux des pratiques.
- Les besoins des aidants.
- Leur place dans le dispositif de soins.
- La formation des aidants.

Développer une aide relationnelle, un soutien auprès des proches

- La prise de conscience des soignants devant les attitudes : jugement, projection, identification.
- La nécessaire neutralité dans la relation.
- L'aide aux familles : accueil, information sur les démences, aide devant les problèmes matériels et sociaux, soutien psychologique.
- La gestion des situations conflictuelles et l'aménagement des relations triangulaires familles/soignants/personnes âgées.

Personnes concernées

Tout professionnel de santé et du secteur médicosocial qui travaille avec les personnes âgées.

Lyon 2021

2022

Durée

2 jours

» du 27/09/2021 au 28/09/2021

Intervenant

TEISSIER-PORET Maud

- Psychologue
- Gestionnaire de cas MAIA
- Formatrice Association France Alzheimer
- FNAQPA

Intervenant

TEISSIER-PORET Maud

- Psychologue
- Gestionnaire de cas MAIA
- Formatrice Association France Alzheimer
- FNAQPA

Prix

Tarif Inter : 0 € Net de taxe

Prix

Tarif Inter : 690 € Net de taxe

Tarif Intra : Nous consulter

Tarif Intra : Nous consulter

Méthode

- Apports cognitifs.
- Cas pratiques.

Valeur ajoutée de la formation

La formation vise à soutenir la posture des professionnels de santé dans leur activité d'accompagnant des aidants.

Prérequis

» Aucun

Dispositif D'évaluation

L'évaluation sera réalisée à l'aide des critères suivants :

- **Les attentes** des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- **Les acquis / les connaissances** des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- **La satisfaction** des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la transférabilité des acquis.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires **d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail**, notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

<?/= \$row['Num_Chapitre'] ?>

À noter

Cette formation est éligible au DPC

- Orientation n° 21 : Orientation et prise en charge des aidants
- Le GRIEPS est enregistré comme ODPC (n°1378)
- En intra, ce thème pourra être déposé sur le site de l'ANDPC pour permettre aux professionnels concernés de satisfaire à leur obligation de DPC au titre des apports cognitifs. Compte tenu des nouvelles contraintes de l'ANDPC, nous pourrions être en mesure de vous proposer un numéro de programme DPC que trois mois après la contractualisation de cette offre.

Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants

- Rapport du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge – 2017.
- Loi dite ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement) – 2015.
- Soutien aux proches aidants – CNSA -2019.
- Arrêté du 5 décembre 2016 relatif au référentiel d'évaluation multidimensionnelle de la situation et des besoins des personnes âgées et de leurs proches aidants.
- Décret du 2 octobre 2020.

Voir aussi

- [Relations avec les familles des résidents : développer le partenariat](#)